

de M. Gambetta si son avènement est retardé; le président de la Chambre pousse de toutes ses forces à la roue, sachant bien que si la solution attendue venait à manquer, c'est sur lui qu'on se rattraperait.

Il se passe en ce moment une manœuvre bien curieuse au sujet de la présidence du Sénat pour la session de 1890. M. Martel, bien qu'allant mieux, est dans l'impossibilité physique de remplir ses fonctions, au moins avant le printemps prochain. Il le sent, du reste, lui-même, si bien qu'il a prévenu ses amis qu'il déclinerait toute candidature. Eh bien, c'est justement l'opinion contraire que les opportunistes s'efforcent de faire prévaloir, tant ils ont peur que M. Jules Simon, auquel son beau rapport sur les projets Ferry a valu tout un regain de renommée, ne soit choisi par la majorité sénatoriale. La République française, le Siècle et l'Unité, s'efforcent de toutes leurs forces pour persuader leurs lecteurs que M. Martel est si bien désigné par l'opinion publique pour la présidence de la première Chambre, qu'il n'aura pas de concurrent. N'en croyez rien, car à défaut de M. Jules Simon, il en surgira certainement sur les bancs de la gauche.

La lutte se poursuit aussi vive que jamais dans l'arrondissement d'Orange, entre MM. Gent et Humbert. Si ce dernier est battu, il faut s'attendre à voir la presse intransigeante prêcher de plus en plus la nécessité de la dissolution de la Chambre en 1890. Le Mot d'Ordre se prépare déjà à cet effet. Mais il voudrait qu'au préalable, le Parlement remplace le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste. C'est bien de la besogne pour la session de 1890, et alors surtout que les membres de la majorité ne semblent nullement pressés de faire leur testament. Aussi si M. H. Maret compte sur le scrutin de liste pour faire produire à la dissolution tous ses effets, il attendra longtemps. Ce n'est pas, du reste, que les arguments manquent au rédacteur du Mot d'Ordre. Vous allez en juger par le paragraphe suivant, dont je n'ai pas à vous faire remarquer la virulence :

« Quelques républicains sont apeurés, parce qu'on leur dit que dans quelques départements, la République perdrait sa grâce. Ne craignez rien; la République gagnera en qualité ce qu'elle pourra perdre en quantité. Croyez-vous que je n'aimerais pas mieux à la Chambre quelques bonapartistes de plus, qui ne changeraient rien aux événements, et cent Joseph Prudhomme de moins, remplacés par des démocrates sûrs, intelligents et fermes? Ce n'est pas la faiblesse des minorités qui fait la grandeur des assemblées, c'est la force des majorités. La majorité actuelle se noie dans son échec. Il faudrait bien mieux qu'elle fût moins considérable et qu'elle eût une volonté. »

Les nouvelles du Sénat et de la Chambre témoignent d'une tranquillité relative. Le couloir du Palais-Bourbon sort à peu près vides. On se borne à annoncer que M. Raynal, de la Gironde, à défaut de M. Achard, développera l'interpellation de ce dernier contre l'indulgence dont a fait preuve le ministre de la guerre à l'égard de M. Carayon-Latour. Au fond, rien de sérieux ne sortira de cette interpellation fautive.

On s'occupe avec plus de raison de la décision de la Commission des tarifs sur les droits relatifs aux soies. Vous savez déjà que M. Méline avait proposé, en sa qualité de rapporteur provisoire, un droit de 11 0/0 environ sur les soies à l'état de matières premières. La Commission vient de repousser cette proposition, et M. Méline ayant dû se démettre de ses fonctions de rapporteur, a été remplacé, à une voix de majorité, par M. Millard, qui avait combattu l'établissement de toute espèce de droits, même avec drawback. Cette résolution a une gravité qui ne saurait être contestée.

Quelques autres commissions ont fonctionné, notamment celle du budget, qui n'a pas admis la nécessité d'un ministère des beaux-arts, par ce temps qui commande les mesures d'économie et défend, au contraire, les prodigalités. M. Edmond Turquet ne deviendra donc point ministre des Beaux-Arts. C'est dommage.

Le Sénat n'a encore rien fait, en ce qui concerne les crédits relatifs aux évêques si lestement biffés hier, par la Chambre. M. Léon Say a représenté à la haute assemblée la loi budgétaire (recettes et dépenses). La Commission des finances du Sénat est en train d'aviser. Toute appréciation serait prématurée.

M. Pelletan, qui présidait le Sénat, a fait connaître à l'assemblée le résultat du scrutin de liste qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination d'une commission relative au projet de loi d'état-major. Le nombre des votants a été de 183; majorité absolue: 95. Ont obtenu: M. le général Arnaudeau 184 suffrages; le général de la Jaille, 177; le général Duboulois Fresnay, 173; le général de Lamirault, 172; le général d'Andlau, 166; le général Billot 161; M. Béraud, 161; M. Duclerc, 149; le général Freubault, 140; le général Guillaumont, 112; M. Roger du Nord, 106. Ces onze sénateurs vont délibérer avec les onze commissaires députés déjà nommés par les bureaux de la Chambre.

Un nouveau grief contre la magistrature va être lancé par le monde de l'intransigeance. Vous n'avez pas oublié, peut-être, que quatre ou cinq malheureux Bretons étaient poursuivis pour crime séditieux au dernier Pardon de Sainte-Anne d'Aray. Le tribunal de Lorient ne les a condamnés aujourd'hui qu'à 16 francs d'amende. Avez-vous que c'est un cas au moins pensable.

Vous trouverez dans les journaux du soir de longues descriptions de la splendide fête donnée la nuit à l'Hippodrome par la presse. Ces comptes-rendus vous donneront à peine l'idée de la magnificence de cette solennité, à la fois charitable et mondaine. Aucune fête de ce genre n'a jamais été plus belle et plus fructueuse. Des l'en-

trepreneurs de bâtiments de la ville de Roubaix.

On nous prie de faire connaître qu'à la réunion du mardi 21 courant, les entrepreneurs qui auront signé et accepté les statuts constitutifs seront seuls admis pour voter les membres du Conseil et ceux du bureau.

CAMBRAI. — L'émancipateur consacré à M. Crespin, qui vient de mourir, l'article suivant nous nous empressons de reproduire: M. Auguste Crespin était une des personnalités cambrésiennes les plus connues. Son immense fortune, sa bonté de caractère, sa bonhomie toujours égale, sa bienveillance louée par tous les malheureux, en avaient fait un de ces hommes populaires dont la disparition est pour une ville un événement douloureux que tous ressentent, et pour les pauvres un véritable désastre.

M. Crespin avait deux qualités maîtresses, la franchise et la charité. A ces deux qualités du cœur, son instinct industriel et sa longue pratique des affaires avaient ajouté l'exactitude, une exactitude qu'il faut appeler mathématique.

« Mettons de l'ordre en tout, » disait-il. La grâce de Dieu, toujours prévenante, se servit de ces dispositions humaines pour récompenser, chez M. Crespin, ce que Dieu récompensait toujours: sa charité.

Avant de donner son cœur à Dieu, il lui donna son argent — par l'intermédiaire des pauvres, qui est le plus sûr intermédiaire de la foi et de la vie saine. Et comme il a été le trésor à l'esté cœur, Dieu prit le cœur avec le trésor.

M. Crespin vint à la foi par la bienfaisance; il y vint avec sa franchise habituelle, avec sa scrupuleuse exactitude, avec son imperturbable esprit d'ordre.

Retiré de l'agitation étourdissante des affaires, délivré de la tyrannie commerciale, retrouvant le calme avec le repos, tournant alors vers sa conscience ses yeux toujours clairs, voyants, il dit: là aussi mettons de l'ordre. Et l'ordre fut mis.

« Ce mouvement de conversion vers des pratiques que jamais il ne dédaigna, mais qu'il avait trop oubliées, M. Crespin le fit méthodiquement.

« Parmi tous les prêtres de notre ville auxquels il fut possible de s'adresser, il chercha celui qui pouvait être le plus exact, le plus net dans ses décisions, le plus en dehors de la vie du monde, le plus séparé de l'ordinaire existence commune, l'ajoutant à son rigueur, le moins disposé aux transactions, aux accommodements, le plus agissant selon les règles étroites de la vie religieuse. Et, en ce moment, on le choisit juste. Se convertissant, il se convertit ainsi qu'il faisait toutes choses, sérieusement. Et, à partir de ce moment, on le vit souvent franchir un seuil que ne franchissent pas d'habitude que les vétérans ou que les aspirants du sacerdoce.

M. Crespin dépensait entièrement en bonnes œuvres ses immenses revenus.

« A ce sujet, nous voulons rappeler un fait. Et, bien que certaines choses, en certaines circonstances, ne doivent même pas être nommées, nous croyons ici devoir nommer le Libéral. Nos lecteurs, vu la nécessité, nous pardonneront cette inconvenance.

« M. Crespin mourut le 21 décembre 1879, à l'âge de 62 ans, si ce n'est erreur, s'errava à sair de ces noms les vénérables Petites Sœurs des Pauvres. Entre autres sottises il voulut faire supposer que ces saintes filles ne laissent pas de venir à leur tour à la messe, et qu'elles ne sont pas pauvres, et qu'elles ne sont pas âgées, ainsi qu'il était facile de le constater, leur Assise de vieillards d'Escaudœuvres, elles pouvaient être crues propriétaires de quelque trésor assez roidelet.

« A cette époque nous fûmes obligés de ne répondre qu'à peu près à la feuille calomnieuse. Tout le monde nous comprit, il est vrai, et le Libéral le premier, puisqu'il n'ignorait pas qu'il mentait, mais nous étions agacés de ne pouvoir publier hautement l'entière vérité.

« Aujourd'hui, M. Crespin est mort, plus rien ne nous retient. — Oui, les Petites Sœurs d'Escaudœuvres avaient un trésor; oui, elles avaient une caisse qui leur était largement ouverte. Ce trésor, cette caisse, c'était le trésor et la caisse de M. Crespin.

« Tout ce qui a été bâti chez les Petites Sœurs des Pauvres d'Escaudœuvres, a été bâti et payé par M. Auguste Crespin.

« Voilà la vérité, Libéral. Et lorsque vous parlez dédaigneusement d'une vingtaine de millions de vieillards, les Petites Sœurs, grâce aux libéralités de M. Crespin, en pouvaient adopter, nourrir, veiller, soigner cent cinquante.

« A Paris, Théodore GRASSIN naquit à Lille, le 23 mai 1805.

« Il arriva à Cambrai en mars 1840.

« Il fut l'un des gérants de la maison Wallerand et Cie de 1853 à 1867.

« Aussi longtemps qu'il trouva le Conseil municipal de Cambrai digne de lui, il en fit partie. Lorsque la coterie républicaine s'en fut emparé, bien qu'on n'eût point osé l'émouvoir il se retira.

« Il était membre du Bureau de Bienfaisance et du Bureau des Hospices, s'occupant de ces deux œuvres avec une activité connue de tous.

« Ancien association de charité ne lui était indifférente. Toutes avaient recours à son indéfinissable libéralité, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Cercle catholique, etc., etc.

« Cambrai perd en lui un citoyen plein de zèle et de dévouement, les pauvres un bienfaiteur plein de compassion et de bienveillance.

« Il est mort hier mercredi, à 4 heures du soir, après avoir souffert de la fièvre, au supérior du Grand-Séminaire, les derniers sacrements, en pleine et entière connaissance.

« Ses funérailles auront lieu le samedi 20 décembre à 11 h. 1/2 du matin, en l'église Saint-Géry, sa paroisse, d'où le corps sera transporté à Lille.

« Vous si nombreux qu'il a secourus, priez pour lui — vous savez que, s'il a besoin de vos prières, la voix la plus émue après de Dieu est toujours la voix reconnaissante de la misère et de la douleur soulagées. »

SEMOSUÉS. — C'est à Semosuelles, près d'Amiens, qu'un nouveau crime a été commis, dans la nuit du 16 au 17 décembre, sur un habitant de cette commune, âgé de 73 ans, et surnommé le père Magloire.

Le matin, en entrant dans la chambre de ce vieillard, on le trouva étendu sur son lit, ne donnant plus signe de vie, et le corps couvert de nombreuses blessures.

On suppose que c'est à la suite de l'évanouissement causé par un coup à la tête, que le froid a résulté de la chambre et causé la mort; car il résulte des constatations du docteur Lubin que les blessures reçues n'étaient pas mortelles.

de M. Gambetta si son avènement est retardé; le président de la Chambre pousse de toutes ses forces à la roue, sachant bien que si la solution attendue venait à manquer, c'est sur lui qu'on se rattraperait.

Il se passe en ce moment une manœuvre bien curieuse au sujet de la présidence du Sénat pour la session de 1890. M. Martel, bien qu'allant mieux, est dans l'impossibilité physique de remplir ses fonctions, au moins avant le printemps prochain. Il le sent, du reste, lui-même, si bien qu'il a prévenu ses amis qu'il déclinerait toute candidature. Eh bien, c'est justement l'opinion contraire que les opportunistes s'efforcent de faire prévaloir, tant ils ont peur que M. Jules Simon, auquel son beau rapport sur les projets Ferry a valu tout un regain de renommée, ne soit choisi par la majorité sénatoriale. La République française, le Siècle et l'Unité, s'efforcent de toutes leurs forces pour persuader leurs lecteurs que M. Martel est si bien désigné par l'opinion publique pour la présidence de la première Chambre, qu'il n'aura pas de concurrent. N'en croyez rien, car à défaut de M. Jules Simon, il en surgira certainement sur les bancs de la gauche.

La lutte se poursuit aussi vive que jamais dans l'arrondissement d'Orange, entre MM. Gent et Humbert. Si ce dernier est battu, il faut s'attendre à voir la presse intransigeante prêcher de plus en plus la nécessité de la dissolution de la Chambre en 1890. Le Mot d'Ordre se prépare déjà à cet effet. Mais il voudrait qu'au préalable, le Parlement remplace le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste. C'est bien de la besogne pour la session de 1890, et alors surtout que les membres de la majorité ne semblent nullement pressés de faire leur testament. Aussi si M. H. Maret compte sur le scrutin de liste pour faire produire à la dissolution tous ses effets, il attendra longtemps. Ce n'est pas, du reste, que les arguments manquent au rédacteur du Mot d'Ordre. Vous allez en juger par le paragraphe suivant, dont je n'ai pas à vous faire remarquer la virulence :

« Quelques républicains sont apeurés, parce qu'on leur dit que dans quelques départements, la République perdrait sa grâce. Ne craignez rien; la République gagnera en qualité ce qu'elle pourra perdre en quantité. Croyez-vous que je n'aimerais pas mieux à la Chambre quelques bonapartistes de plus, qui ne changeraient rien aux événements, et cent Joseph Prudhomme de moins, remplacés par des démocrates sûrs, intelligents et fermes? Ce n'est pas la faiblesse des minorités qui fait la grandeur des assemblées, c'est la force des majorités. La majorité actuelle se noie dans son échec. Il faudrait bien mieux qu'elle fût moins considérable et qu'elle eût une volonté. »

Les nouvelles du Sénat et de la Chambre témoignent d'une tranquillité relative. Le couloir du Palais-Bourbon sort à peu près vides. On se borne à annoncer que M. Raynal, de la Gironde, à défaut de M. Achard, développera l'interpellation de ce dernier contre l'indulgence dont a fait preuve le ministre de la guerre à l'égard de M. Carayon-Latour. Au fond, rien de sérieux ne sortira de cette interpellation fautive.

On s'occupe avec plus de raison de la décision de la Commission des tarifs sur les droits relatifs aux soies. Vous savez déjà que M. Méline avait proposé, en sa qualité de rapporteur provisoire, un droit de 11 0/0 environ sur les soies à l'état de matières premières. La Commission vient de repousser cette proposition, et M. Méline ayant dû se démettre de ses fonctions de rapporteur, a été remplacé, à une voix de majorité, par M. Millard, qui avait combattu l'établissement de toute espèce de droits, même avec drawback. Cette résolution a une gravité qui ne saurait être contestée.

Quelques autres commissions ont fonctionné, notamment celle du budget, qui n'a pas admis la nécessité d'un ministère des beaux-arts, par ce temps qui commande les mesures d'économie et défend, au contraire, les prodigalités. M. Edmond Turquet ne deviendra donc point ministre des Beaux-Arts. C'est dommage.

Le Sénat n'a encore rien fait, en ce qui concerne les crédits relatifs aux évêques si lestement biffés hier, par la Chambre. M. Léon Say a représenté à la haute assemblée la loi budgétaire (recettes et dépenses). La Commission des finances du Sénat est en train d'aviser. Toute appréciation serait prématurée.

M. Pelletan, qui présidait le Sénat, a fait connaître à l'assemblée le résultat du scrutin de liste qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination d'une commission relative au projet de loi d'état-major. Le nombre des votants a été de 183; majorité absolue: 95. Ont obtenu: M. le général Arnaudeau 184 suffrages; le général de la Jaille, 177; le général Duboulois Fresnay, 173; le général de Lamirault, 172; le général d'Andlau, 166; le général Billot 161; M. Béraud, 161; M. Duclerc, 149; le général Freubault, 140; le général Guillaumont, 112; M. Roger du Nord, 106. Ces onze sénateurs vont délibérer avec les onze commissaires députés déjà nommés par les bureaux de la Chambre.

Un nouveau grief contre la magistrature va être lancé par le monde de l'intransigeance. Vous n'avez pas oublié, peut-être, que quatre ou cinq malheureux Bretons étaient poursuivis pour crime séditieux au dernier Pardon de Sainte-Anne d'Aray. Le tribunal de Lorient ne les a condamnés aujourd'hui qu'à 16 francs d'amende. Avez-vous que c'est un cas au moins pensable.

Vous trouverez dans les journaux du soir de longues descriptions de la splendide fête donnée la nuit à l'Hippodrome par la presse. Ces comptes-rendus vous donneront à peine l'idée de la magnificence de cette solennité, à la fois charitable et mondaine. Aucune fête de ce genre n'a jamais été plus belle et plus fructueuse. Des l'en-

trepreneurs de bâtiments de la ville de Roubaix.

On nous prie de faire connaître qu'à la réunion du mardi 21 courant, les entrepreneurs qui auront signé et accepté les statuts constitutifs seront seuls admis pour voter les membres du Conseil et ceux du bureau.

CAMBRAI. — L'émancipateur consacré à M. Crespin, qui vient de mourir, l'article suivant nous nous empressons de reproduire: M. Auguste Crespin était une des personnalités cambrésiennes les plus connues. Son immense fortune, sa bonté de caractère, sa bonhomie toujours égale, sa bienveillance louée par tous les malheureux, en avaient fait un de ces hommes populaires dont la disparition est pour une ville un événement douloureux que tous ressentent, et pour les pauvres un véritable désastre.

M. Crespin avait deux qualités maîtresses, la franchise et la charité. A ces deux qualités du cœur, son instinct industriel et sa longue pratique des affaires avaient ajouté l'exactitude, une exactitude qu'il faut appeler mathématique.

« Mettons de l'ordre en tout, » disait-il. La grâce de Dieu, toujours prévenante, se servit de ces dispositions humaines pour récompenser, chez M. Crespin, ce que Dieu récompensait toujours: sa charité.

Avant de donner son cœur à Dieu, il lui donna son argent — par l'intermédiaire des pauvres, qui est le plus sûr intermédiaire de la foi et de la vie saine. Et comme il a été le trésor à l'esté cœur, Dieu prit le cœur avec le trésor.

M. Crespin vint à la foi par la bienfaisance; il y vint avec sa franchise habituelle, avec sa scrupuleuse exactitude, avec son imperturbable esprit d'ordre.

Retiré de l'agitation étourdissante des affaires, délivré de la tyrannie commerciale, retrouvant le calme avec le repos, tournant alors vers sa conscience ses yeux toujours clairs, voyants, il dit: là aussi mettons de l'ordre. Et l'ordre fut mis.

« Ce mouvement de conversion vers des pratiques que jamais il ne dédaigna, mais qu'il avait trop oubliées, M. Crespin le fit méthodiquement.

« Parmi tous les prêtres de notre ville auxquels il fut possible de s'adresser, il chercha celui qui pouvait être le plus exact, le plus net dans ses décisions, le plus en dehors de la vie du monde, le plus séparé de l'ordinaire existence commune, l'ajoutant à son rigueur, le moins disposé aux transactions, aux accommodements, le plus agissant selon les règles étroites de la vie religieuse. Et, en ce moment, on le choisit juste. Se convertissant, il se convertit ainsi qu'il faisait toutes choses, sérieusement. Et, à partir de ce moment, on le vit souvent franchir un seuil que ne franchissent pas d'habitude que les vétérans ou que les aspirants du sacerdoce.

M. Crespin dépensait entièrement en bonnes œuvres ses immenses revenus.

« A ce sujet, nous voulons rappeler un fait. Et, bien que certaines choses, en certaines circonstances, ne doivent même pas être nommées, nous croyons ici devoir nommer le Libéral. Nos lecteurs, vu la nécessité, nous pardonneront cette inconvenance.

« M. Crespin mourut le 21 décembre 1879, à l'âge de 62 ans, si ce n'est erreur, s'errava à sair de ces noms les vénérables Petites Sœurs des Pauvres. Entre autres sottises il voulut faire supposer que ces saintes filles ne laissent pas de venir à leur tour à la messe, et qu'elles ne sont pas pauvres, et qu'elles ne sont pas âgées, ainsi qu'il était facile de le constater, leur Assise de vieillards d'Escaudœuvres, elles pouvaient être crues propriétaires de quelque trésor assez roidelet.

« A cette époque nous fûmes obligés de ne répondre qu'à peu près à la feuille calomnieuse. Tout le monde nous comprit, il est vrai, et le Libéral le premier, puisqu'il n'ignorait pas qu'il mentait, mais nous étions agacés de ne pouvoir publier hautement l'entière vérité.

« Aujourd'hui, M. Crespin est mort, plus rien ne nous retient. — Oui, les Petites Sœurs d'Escaudœuvres avaient un trésor; oui, elles avaient une caisse qui leur était largement ouverte. Ce trésor, cette caisse, c'était le trésor et la caisse de M. Crespin.

« Tout ce qui a été bâti chez les Petites Sœurs des Pauvres d'Escaudœuvres, a été bâti et payé par M. Auguste Crespin.

« Voilà la vérité, Libéral. Et lorsque vous parlez dédaigneusement d'une vingtaine de millions de vieillards, les Petites Sœurs, grâce aux libéralités de M. Crespin, en pouvaient adopter, nourrir, veiller, soigner cent cinquante.

« A Paris, Théodore GRASSIN naquit à Lille, le 23 mai 1805.

« Il arriva à Cambrai en mars 1840.

« Il fut l'un des gérants de la maison Wallerand et Cie de 1853 à 1867.

« Aussi longtemps qu'il trouva le Conseil municipal de Cambrai digne de lui, il en fit partie. Lorsque la coterie républicaine s'en fut emparé, bien qu'on n'eût point osé l'émouvoir il se retira.

« Il était membre du Bureau de Bienfaisance et du Bureau des Hospices, s'occupant de ces deux œuvres avec une activité connue de tous.

« Ancien association de charité ne lui était indifférente. Toutes avaient recours à son indéfinissable libéralité, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Cercle catholique, etc., etc.

« Cambrai perd en lui un citoyen plein de zèle et de dévouement, les pauvres un bienfaiteur plein de compassion et de bienveillance.

« Il est mort hier mercredi, à 4 heures du soir, après avoir souffert de la fièvre, au supérior du Grand-Séminaire, les derniers sacrements, en pleine et entière connaissance.

« Ses funérailles auront lieu le samedi 20 décembre à 11 h. 1/2 du matin, en l'église Saint-Géry, sa paroisse, d'où le corps sera transporté à Lille.

« Vous si nombreux qu'il a secourus, priez pour lui — vous savez que, s'il a besoin de vos prières, la voix la plus émue après de Dieu est toujours la voix reconnaissante de la misère et de la douleur soulagées. »

SEMOSUÉS. — C'est à Semosuelles, près d'Amiens, qu'un nouveau crime a été commis, dans la nuit du 16 au 17 décembre, sur un habitant de cette commune, âgé de 73 ans, et surnommé le père Magloire.

Le matin, en entrant dans la chambre de ce vieillard, on le trouva étendu sur son lit, ne donnant plus signe de vie, et le corps couvert de nombreuses blessures.

On suppose que c'est à la suite de l'évanouissement causé par un coup à la tête, que le froid a résulté de la chambre et causé la mort; car il résulte des constatations du docteur Lubin que les blessures reçues n'étaient pas mortelles.

de M. Gambetta si son avènement est retardé; le président de la Chambre pousse de toutes ses forces à la roue, sachant bien que si la solution attendue venait à manquer, c'est sur lui qu'on se rattraperait.

Il se passe en ce moment une manœuvre bien curieuse au sujet de la présidence du Sénat pour la session de 1890. M. Martel, bien qu'allant mieux, est dans l'impossibilité physique de remplir ses fonctions, au moins avant le printemps prochain. Il le sent, du reste, lui-même, si bien qu'il a prévenu ses amis qu'il déclinerait toute candidature. Eh bien, c'est justement l'opinion contraire que les opportunistes s'efforcent de faire prévaloir, tant ils ont peur que M. Jules Simon, auquel son beau rapport sur les projets Ferry a valu tout un regain de renommée, ne soit choisi par la majorité sénatoriale. La République française, le Siècle et l'Unité, s'efforcent de toutes leurs forces pour persuader leurs lecteurs que M. Martel est si bien désigné par l'opinion publique pour la présidence de la première Chambre, qu'il n'aura pas de concurrent. N'en croyez rien, car à défaut de M. Jules Simon, il en surgira certainement sur les bancs de la gauche.

La lutte se poursuit aussi vive que jamais dans l'arrondissement d'Orange, entre MM. Gent et Humbert. Si ce dernier est battu, il faut s'attendre à voir la presse intransigeante prêcher de plus en plus la nécessité de la dissolution de la Chambre en 1890. Le Mot d'Ordre se prépare déjà à cet effet. Mais il voudrait qu'au préalable, le Parlement remplace le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste. C'est bien de la besogne pour la session de 1890, et alors surtout que les membres de la majorité ne semblent nullement pressés de faire leur testament. Aussi si M. H. Maret compte sur le scrutin de liste pour faire produire à la dissolution tous ses effets, il attendra longtemps. Ce n'est pas, du reste, que les arguments manquent au rédacteur du Mot d'Ordre. Vous allez en juger par le paragraphe suivant, dont je n'ai pas à vous faire remarquer la virulence :

« Quelques républicains sont apeurés, parce qu'on leur dit que dans quelques départements, la République perdrait sa grâce. Ne craignez rien; la République gagnera en qualité ce qu'elle pourra perdre en quantité. Croyez-vous que je n'aimerais pas mieux à la Chambre quelques bonapartistes de plus, qui ne changeraient rien aux événements, et cent Joseph Prudhomme de moins, remplacés par des démocrates sûrs, intelligents et fermes? Ce n'est pas la faiblesse des minorités qui fait la grandeur des assemblées, c'est la force des majorités. La majorité actuelle se noie dans son échec. Il faudrait bien mieux qu'elle fût moins considérable et qu'elle eût une volonté. »

Les nouvelles du Sénat et de la Chambre témoignent d'une tranquillité relative. Le couloir du Palais-Bourbon sort à peu près vides. On se borne à annoncer que M. Raynal, de la Gironde, à défaut de M. Achard, développera l'interpellation de ce dernier contre l'indulgence dont a fait preuve le ministre de la guerre à l'égard de M. Carayon-Latour. Au fond, rien de sérieux ne sortira de cette interpellation fautive.

On s'occupe avec plus de raison de la décision de la Commission des tarifs sur les droits relatifs aux soies. Vous savez déjà que M. Méline avait proposé, en sa qualité de rapporteur provisoire, un droit de 11 0/0 environ sur les soies à l'état de matières premières. La Commission vient de repousser cette proposition, et M. Méline ayant dû se démettre de ses fonctions de rapporteur, a été remplacé, à une voix de majorité, par M. Millard, qui avait combattu l'établissement de toute espèce de droits, même avec drawback. Cette résolution a une gravité qui ne saurait être contestée.

Quelques autres commissions ont fonctionné, notamment celle du budget, qui n'a pas admis la nécessité d'un ministère des beaux-arts, par ce temps qui commande les mesures d'économie et défend, au contraire, les prodigalités. M. Edmond Turquet ne deviendra donc point ministre des Beaux-Arts. C'est dommage.

Le Sénat n'a encore rien fait, en ce qui concerne les crédits relatifs aux évêques si lestement biffés hier, par la Chambre. M. Léon Say a représenté à la haute assemblée la loi budgétaire (recettes et dépenses). La Commission des finances du Sénat est en train d'aviser. Toute appréciation serait prématurée.

M. Pelletan, qui présidait le Sénat, a fait connaître à l'assemblée le résultat du scrutin de liste qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination d'une commission relative au projet de loi d'état-major. Le nombre des votants a été de 183; majorité absolue: 95. Ont obtenu: M. le général Arnaudeau 184 suffrages; le général de la Jaille, 177; le général Duboulois Fresnay, 173; le général de Lamirault, 172; le général d'Andlau, 166; le général Billot 161; M. Béraud, 161; M. Duclerc, 149; le général Freubault, 140; le général Guillaumont, 112; M. Roger du Nord, 106. Ces onze sénateurs vont délibérer avec les onze commissaires députés déjà nommés par les bureaux de la Chambre.

Un nouveau grief contre la magistrature va être lancé par le monde de l'intransigeance. Vous n'avez pas oublié, peut-être, que quatre ou cinq malheureux Bretons étaient poursuivis pour crime séditieux au dernier Pardon de Sainte-Anne d'Aray. Le tribunal de Lorient ne les a condamnés aujourd'hui qu'à 16 francs d'amende. Avez-vous que c'est un cas au moins pensable.

Vous trouverez dans les journaux du soir de longues descriptions de la splendide fête donnée la nuit à l'Hippodrome par la presse. Ces comptes-rendus vous donneront à peine l'idée de la magnificence de cette solennité, à la fois charitable et mondaine. Aucune fête de ce genre n'a jamais été plus belle et plus fructueuse. Des l'en-

trepreneurs de bâtiments de la ville de Roubaix.

On nous prie de faire connaître qu'à la réunion du mardi 21 courant, les entrepreneurs qui auront signé et accepté les statuts constitutifs seront seuls admis pour voter les membres du Conseil et ceux du bureau.

CAMBRAI. — L'émancipateur consacré à M. Crespin, qui vient de mourir, l'article suivant nous nous empressons de reproduire: M. Auguste Crespin était une des personnalités cambrésiennes les plus connues. Son immense fortune, sa bonté de caractère, sa bonhomie toujours égale, sa bienveillance louée par tous les malheureux, en avaient fait un de ces hommes populaires dont la disparition est pour une ville un événement douloureux que tous ressentent, et pour les pauvres un véritable désastre.

M. Crespin avait deux qualités maîtresses, la franchise et la charité. A ces deux qualités du cœur, son instinct industriel et sa longue pratique des affaires avaient ajouté l'exactitude, une exactitude qu'il faut appeler mathématique.

« Mettons de l'ordre en tout, » disait-il. La grâce de Dieu, toujours prévenante, se servit de ces dispositions humaines pour récompenser, chez M. Crespin, ce que Dieu récompensait toujours: sa charité.

Avant de donner son cœur à Dieu, il lui donna son argent — par l'intermédiaire des pauvres, qui est le plus sûr intermédiaire de la foi et de la vie saine. Et comme il a été le trésor à l'esté cœur, Dieu prit le cœur avec le trésor.

M. Crespin vint à la foi par la bienfaisance; il y vint avec sa franchise habituelle, avec sa scrupuleuse exactitude, avec son imperturbable esprit d'ordre.

Retiré de l'agitation étourdissante des affaires, délivré de la tyrannie commerciale, retrouvant le calme avec le repos, tournant alors vers sa conscience ses yeux toujours clairs, voyants, il dit: là aussi mettons de l'ordre. Et l'ordre fut mis.

« Ce mouvement de conversion vers des pratiques que jamais il ne dédaigna, mais qu'il avait trop oubliées, M. Crespin le fit méthodiquement.

« Parmi tous les prêtres de notre ville auxquels il fut possible de s'adresser, il chercha celui qui pouvait être le plus exact, le plus net dans ses décisions, le plus en dehors de la vie du monde, le plus séparé de l'ordinaire existence commune, l'ajoutant à son rigueur, le moins disposé aux transactions, aux accommodements, le plus agissant selon les règles étroites de la vie religieuse. Et, en ce moment, on le choisit juste. Se convertissant, il se convertit ainsi qu'il faisait toutes choses, sérieusement. Et, à partir de ce moment, on le vit souvent franchir un seuil que ne franchissent pas d'habitude que les vétérans ou que les aspirants du sacerdoce.

M. Crespin dépensait entièrement en bonnes œuvres ses immenses revenus.

« A ce sujet, nous voulons rappeler un fait. Et, bien que certaines choses, en certaines circonstances, ne doivent même pas être nommées, nous croyons ici devoir nommer le Libéral. Nos lecteurs, vu la nécessité, nous pardonneront cette inconvenance.

« M. Crespin mourut le 21 décembre 1879, à l'âge de 62 ans, si ce n'est erreur, s'errava à sair de ces noms les vénérables Petites Sœurs des Pauvres. Entre autres sottises il voulut faire supposer que ces saintes filles ne laissent pas de venir à leur tour à la messe, et qu'elles ne sont pas pauvres, et qu'elles ne sont pas âgées, ainsi qu'il était facile de le constater, leur Assise de vieillards d'Escaudœuvres, elles pouvaient être crues propriétaires de quelque trésor assez roidelet.

« A cette époque nous fûmes obligés de ne répondre qu'à peu près à la feuille calomnieuse. Tout le monde nous comprit, il est vrai, et le Libéral le premier, puisqu'il n'ignorait pas qu'il mentait, mais nous étions agacés de ne pouvoir publier hautement l'entière vérité.

« Aujourd'hui, M. Crespin est mort, plus rien ne nous retient. — Oui, les Petites Sœurs d'Escaudœuvres avaient un trésor; oui, elles avaient une caisse qui leur était largement ouverte. Ce trésor, cette caisse, c'était le trésor et la caisse de M. Crespin.

« Tout ce qui a été bâti chez les Petites Sœurs des Pauvres d'Escaudœuvres, a été bâti et payé par M. Auguste Crespin.

« Voilà la vérité, Libéral. Et lorsque vous parlez dédaigneusement d'une vingtaine de millions de vieillards, les Petites Sœurs, grâce aux libéralités de M. Crespin, en pouvaient adopter, nourrir, veiller, soigner cent cinquante.

« A Paris, Théodore GRASSIN naquit à Lille, le 23 mai 1805.

« Il arriva à Cambrai en mars 1840.

« Il fut l'un des gérants de la maison Wallerand et Cie de 1853 à 1867.

« Aussi longtemps qu'il trouva le Conseil municipal de Cambrai digne de lui, il en fit partie. Lorsque la coterie républicaine s'en fut emparé, bien qu'on n'eût point osé l'émouvoir il se retira.

« Il était membre du Bureau de Bienfaisance et du Bureau des Hospices, s'occupant de ces deux œuvres avec une activité connue de tous.

« Ancien association de charité ne lui était indifférente. Toutes avaient recours à son indéfinissable libéralité, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Cercle catholique, etc., etc.

« Cambrai perd en lui un citoyen plein de zèle et de dévouement, les pauvres un bienfaiteur plein de compassion et de bienveillance.

« Il est mort hier mercredi, à 4 heures du soir, après avoir souffert de la fièvre, au supérior du Grand-Séminaire, les derniers sacrements, en pleine et entière connaissance.

« Ses funérailles auront lieu le samedi 20 décembre à 11 h. 1/2 du matin, en l'église Saint-Géry, sa paroisse, d'où le corps sera transporté à Lille.

« Vous si nombreux qu'il a secourus, priez pour lui — vous savez que, s'il a besoin de vos prières, la voix la plus émue après de Dieu est toujours la voix reconnaissante de la misère et de la douleur soulagées. »

SEMOSUÉS. — C'est à Semosuelles, près d'Amiens, qu'un nouveau crime a été commis, dans la nuit du 16 au 17 décembre, sur un habitant de cette commune, âgé de 73 ans, et surnommé le père Magloire.

Le matin, en entrant dans la chambre de ce vieillard, on le trouva étendu sur son lit, ne donnant plus signe de vie, et le corps couvert de nombreuses blessures.

On suppose que c'est à la suite de l'évanouissement causé par un coup à la tête, que le froid a résulté de la chambre et causé la mort; car il résulte des constatations du docteur Lubin que les blessures reçues n'étaient pas mortelles.

de M. Gambetta si son avènement est retardé; le président de la Chambre pousse de toutes ses forces à la roue, sachant bien que si la solution attendue venait à manquer, c'est sur lui qu'on se rattraperait.

Il se passe en ce moment une manœuvre bien curieuse au sujet de la présidence du Sénat pour la session de 1890. M. Martel, bien qu'allant mieux, est dans l'impossibilité physique de remplir ses fonctions, au moins avant le printemps prochain. Il le sent, du reste, lui-même, si bien qu'il a prévenu ses amis qu'il déclinerait toute candidature. Eh bien, c'est justement l'opinion contraire que les opportunistes s'efforcent de faire prévaloir, tant ils ont peur que M. Jules Simon, auquel son beau rapport sur les projets Ferry a valu tout un regain de renommée, ne soit choisi par la majorité sénatoriale. La République française, le Siècle et l'Unité, s'efforcent de toutes leurs forces pour persuader leurs lecteurs que M. Martel est si bien désigné par l'opinion publique pour la présidence de la première Chambre, qu'il n'aura pas de concurrent. N'en croyez rien, car à défaut de M. Jules Simon, il en surgira certainement sur les bancs de la gauche.

La lutte se poursuit aussi vive que jamais dans l'arrondissement d'Orange, entre MM. Gent et Humbert. Si ce dernier est battu, il faut s'attendre à voir la presse intransigeante prêcher de plus en plus la nécessité de la dissolution de la Chambre en 1890. Le Mot d'Ordre se prépare déjà à cet effet. Mais il voudrait qu'au préalable, le Parlement remplace le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste. C'est bien de la besogne pour la session de 1890, et alors surtout que les membres de la majorité ne semblent nullement pressés de faire leur testament. Aussi si M. H. Maret compte sur le scrutin de liste pour faire produire à la dissolution tous ses effets, il attendra longtemps. Ce n'est pas, du reste, que les arguments manquent au rédacteur du Mot d'Ordre. Vous allez en juger par le paragraphe suivant, dont je n'ai pas à vous faire remarquer la virulence :

« Quelques républicains sont apeurés, parce qu'on leur dit que dans quelques départements, la République perdrait sa grâce. Ne craignez rien; la République gagnera en qualité ce qu'elle pourra perdre en quantité. Croyez-vous que je n'aimerais pas mieux à la Chambre quelques bonapartistes de plus, qui ne changeraient rien aux événements, et cent Joseph Prudhomme de moins, remplacés par des démocrates sûrs, intelligents et fermes? Ce n'est pas la faiblesse des minorités qui fait la grandeur des assemblées, c'est la force des majorités. La majorité actuelle se noie dans son échec. Il faudrait bien mieux qu'elle fût moins considérable et qu'elle eût une volonté. »

Les nouvelles du Sénat et de la Chambre témoignent d'une tranquillité relative. Le couloir du Palais-Bourbon sort à peu près vides. On se borne à annoncer que M. Raynal, de la Gironde, à défaut de M. Achard, développera l'interpellation de ce dernier contre l'indulgence dont a fait preuve le ministre de la guerre à l'égard de M. Carayon-Latour. Au fond, rien de sérieux ne sortira de cette interpellation fautive.

On s'occupe avec plus de raison de la décision de la Commission des tarifs sur les droits relatifs aux soies. Vous savez déjà que M. Méline avait proposé, en sa qualité de rapporteur provisoire, un droit de 11 0/0 environ sur les soies à l'état de matières premières. La Commission vient de repousser cette proposition, et M. Méline ayant dû se démettre de ses fonctions de rapporteur, a été remplacé, à une voix de majorité, par M. Millard, qui avait combattu l'établissement de toute espèce de droits, même avec drawback. Cette résolution a une gravité qui ne saurait être contestée.

Quelques autres commissions ont fonctionné, notamment celle du budget, qui n'a pas admis la nécessité d'un ministère des beaux-arts, par ce temps qui commande les mesures d'économie et défend, au contraire, les prodigalités. M. Edmond Turquet ne deviendra donc point ministre des Beaux-Arts. C'est dommage.

Le Sénat n'a encore rien fait, en ce qui concerne les crédits relatifs aux évêques si lestement biffés hier, par la Chambre. M. Léon Say a représenté à la haute assemblée la loi budgétaire (recettes et dépenses). La Commission des finances du Sénat est en train d'aviser. Toute appréciation serait prématurée.

M. Pelletan, qui présidait le Sénat, a fait connaître à l'assemblée le résultat du scrutin de liste qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination d'une commission relative au projet de loi d'état-major. Le nombre des votants a été de 183; majorité absolue: 95. Ont obtenu: M. le général Arnaudeau 184 suffrages; le général de la Jaille, 177; le général Duboulois Fresnay, 173; le général de Lamirault, 172; le général d'Andlau, 166; le général Billot 161; M. Béraud, 161; M. Duclerc, 149; le général Freubault, 140; le général Guillaumont, 112; M. Roger du Nord, 106. Ces onze sénateurs vont délibérer avec les onze commissaires députés déjà nommés par les bureaux de la Chambre.

Un nouveau grief contre la magistrature va être lancé par le monde de l'intransigeance. Vous n'avez pas oublié, peut-être, que quatre ou cinq malheureux Bretons étaient poursuivis pour crime séditieux au dernier Pardon de Sainte-Anne d'Aray. Le tribunal de Lorient ne les a condamnés aujourd'hui qu'à 16 francs d'amende. Avez-vous que c'est un cas au moins pensable.

Vous trouverez dans les journaux du soir de longues descriptions de la splendide fête donnée la nuit à l'Hippodrome par la presse. Ces comptes-rendus vous donneront à peine l'idée de la magnificence de cette solennité, à la fois charitable et mondaine. Aucune fête de ce genre n'a jamais été plus belle et plus fructueuse. Des l'en-

trepreneurs de bâtiments de la ville de Roubaix.

On nous prie de faire connaître qu'à la réunion du mardi 21 courant, les entrepreneurs qui auront signé et accepté les statuts constitutifs seront seuls admis pour voter les membres du Conseil et ceux du bureau.

CAMBRAI. — L'émancipateur consacré à M. Crespin, qui vient de mourir, l'article suivant nous nous empressons de reproduire: M. Auguste Crespin était une des personnalités cambrésiennes les plus connues. Son immense fortune, sa bonté de caractère, sa bonhomie toujours égale, sa bienveillance louée par tous les malheureux, en avaient fait un de ces hommes populaires dont la disparition est pour une ville un événement douloureux que tous ressentent, et pour les pauvres un véritable désastre.

M. Crespin avait deux qualités maîtresses, la franchise et la charité. A ces deux qualités du cœur, son instinct industriel et sa longue pratique des affaires avaient ajouté l'exactitude, une exactitude qu'il faut appeler mathématique.

« Mettons de l'ordre en tout, » disait-il. La grâce de Dieu, toujours prévenante, se servit de ces dispositions humaines pour récompenser, chez M. Crespin, ce que Dieu récompensait toujours: sa charité.

Avant de donner son cœur à Dieu, il lui donna son argent — par l'intermédiaire des pauvres, qui est le plus sûr intermédiaire de la foi et de la vie saine. Et comme il a été le trésor à l'esté cœur, Dieu prit le cœur avec le trésor.

M. Crespin vint à la foi par la bienfaisance; il y vint avec sa franchise habituelle, avec sa scrupuleuse exactitude, avec son imperturbable esprit d'ordre.

Retiré de l'agitation étourdissante des affaires, délivré de la tyrannie commerciale, retrouvant le calme avec le repos, tournant alors vers sa conscience ses yeux toujours clairs, voyants, il dit: là aussi mettons de l'ordre. Et l'ordre fut mis.

« Ce mouvement de conversion vers des pratiques que jamais il ne dédaigna, mais qu'il avait trop oubliées, M. Crespin le fit méthodiquement.

« Parmi tous les prêtres de notre ville auxquels il fut possible de s'adresser, il chercha celui qui pouvait être le plus exact, le plus net dans ses décisions, le plus en dehors de la vie du monde, le plus séparé de l'